



Ville D'Eu

2010

Critères de subventions retenus par la Ville d'Eu

Critère 1

Lié au fait associatif :

- mise en place et fonctionnement des organes statutaires
- nombre de bénévoles et d'adhérents, en particulier Eudois
- cotisations

Critère 2

Lié à l'entrée territoriale :

- nombre d'usagers
- nombre et fréquence des activités
- nombre d'Eudois concernés
- associations employeurs

Critère 3

Lié au secteur d'activité :

- nature de l'activité
- utilité publique
- innovation sociale
- réponse à un besoin donné
- croisement avec les objectifs de la ville

Ces différents critères ne sont pas ici déclinés exhaustivement, et d'autres peuvent s'appliquer à tous les types d'association et en considération de ces trois entrées : il s'agit notamment de l'inscription dans les dispositifs existants, du rapport aux autres partenaires et de la cohérence des actions.

Par ailleurs, nous souhaitons tendre lorsque cela est possible vers la mise en place de conventions d'objectifs avec certaines associations.

Date limite de dépôt des demandes de subvention : 13 février 2010